



**AMENAGER,  
DEVELOPPER,  
ANIMER.**

**Nos Réf. :**

LET 2019-012.CDG66-  
SAISINE CTP TEMPS  
TRAVAIL OLIVE17-06-  
2019 -.doc.

**Objet :**

Saisine CTP  
Diminution temps de  
travail

**Affaire suivie par :**

**Béatrice COUSSERANS**  
Assistante de direction



**Monsieur le Président**

à

**Centre de Gestion 66**

Monsieur le Président  
Service Comité Technique  
Paritaire  
35, Boulevard St Assisclé  
BP 901  
66020 PERPIGNAN CEDEX

Saint-Paul de Flet, le 17 juin 2019

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, nous vous faisons part de notre demande de saisie du Comité Technique Paritaire, concernant une diminution de temps de travail.

Par courrier en date du 18 avril dernier, le service des affaires statutaires du CDG 66, nous a fait part de la mise à temps partiel irrégulière de Madame OLIVE Muriel, agent pluri communal de notre collectivité.

En effet, en 2017, Madame OLIVE Muriel, nous a fait part de sa demande de passage à temps partiel à 16/35<sup>ème</sup> sur autorisation.

Nous lui avons accordé le temps partiel alors qu'un agent pluri communal ne peut prétendre au temps partiel sur autorisation.

Nous avons informé notre agent de la problématique.

Madame OLIVE Muriel nous a fait part de son souhait de rester à 16/35<sup>ème</sup> et de passer à temps non complet.

C'est pourquoi nous souhaiterions saisir le Comité Technique pour qu'il se prononce sur la diminution du temps de travail de notre agent.

Nous sommes d'accord pour lui diminuer son temps de travail.

Cet agent est en poste dans nos services périscolaires et son temps de travail est annualisé.

Nous vous demandons l'autorisation de mettre en place son temps non complet dès le 1<sup>er</sup> septembre.

Vous trouverez donc ci-joint :

- La lettre d'intention de Mme OLIVE Muriel

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président**  
**Charles CHIVILO**



Mme OLIVE Muriel  
12, Rue du Docteur Roux  
66460 MAURY

A Maury, le 13 juin 2019

Monsieur le Président  
Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes  
14, rue de Lesquerde  
66220 ST PAUL DE FENOUILLET

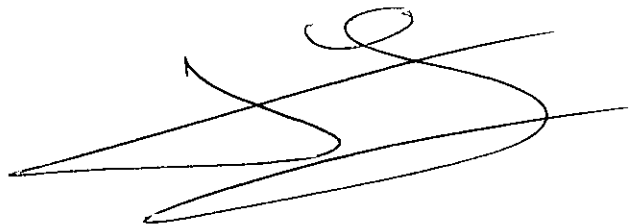
Objet :  
Demande passage à temps non complet à raison de 16/35<sup>ème</sup>

Monsieur le Président,

Suite à l'entretien du 4 juin dernier avec Mme MOULIS, m'informant de l'irrégularité de ma mise à temps partiel au 1<sup>er</sup> septembre 2017, je vous informe que je souhaite passer à temps non complet à raison de 16/35<sup>ème</sup>.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

OLIVE MURIEL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the printed name.



Perpignan, le 18/04/2019

Monsieur le Président  
CC Agly-Fenouillèdes  
14, rue de Lesquerde  
66 220 ST PAUL DE FENOUILLET

**Affaires statutaires :**

LN/SLB/FF

Courriel : Lnifosi@cdg66.fr

Tel : 04.68.34.80.15

REÇU LE 23 AVR. 2019

**Objet : mise à temps partiel irrégulière d'un agent pluricommunal occupant 2 postes à temps non complet**

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 18/03/2018, le service des affaires statutaires a été saisi d'une problématique concernant le temps de travail de Mme Muriel OLIVE adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> au sein de votre établissement.

L'intéressée, également employée par la commune de Maury sur le grade adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 15/35<sup>ème</sup> s'est vu octroyer à tort un temps partiel sur autorisation (80%) le 01/09/2017 pour une durée de un an ; situation qui perdure à ce jour.

Je vous rappelle que les agents à temps non complet sont exclus du bénéfice du temps partiel sur autorisation, mais qu'il existe cependant des possibilités d'octroi de **temps partiel de droit** (avec possibilité de répartition sur une ou les 2 collectivités/établissements) dans les cas suivants :

- Elever un enfant de moins de 3 ans
- Création ou reprise d'entreprise
- Agents handicapés
- Pour donner des soins (conjoint, enfant à charge, ascendant)

En conclusion, si Mme OLIVE ne remplit pas les conditions d'octroi du temps partiel susvisées, il conviendra de mettre un terme à cette situation.

Souhaitant vous avoir répondu, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

**Pour le Président,  
Robert GARRABE  
Par délégation,  
Le Directeur  
Franck FRANCERIES**